

Les représentants CGT, à maintes occasions, ont alerté le Cabinet du Ministre, et la DAGPB, sur la situation statutaire inadmissible de la filière sociale, corps des assistants de service social, des conseillers techniques de service social et de leurs homologues de l'éducation spécialisée.

Les travailleurs sociaux confirment avec force et détermination leurs revendications telles que présentées par la CGT, lors du groupe de travail clôturé, sans suite, en décembre 2001.

ils ont signé en nombre en la pétition remise à l'administration en 2003, formulant ainsi ces revendications :

- une refonte des grilles indiciaires des différents corps de la filière sociale,
- un ancrage des corps de la filière dans la catégorie A type, par la création de plusieurs grades, en lieu et place d'une catégorie A «au rabais» dans lequel le protocole Durafour nous a enfermé en 1990.
- l'ouverture de passerelles vers la filière administrative, comme c'est d'ailleurs le cas pour la fonction publique territoriale. (accès au grade de IASS et au grade d'IPASS)
- une formation statutaire d'adaptation à l'emploi, pour l'ensemble de la filière.
- L'arrêt des suppressions de postes et une relance des recrutements à hauteur des besoins des services
- le rattrapage du niveau des indemnités des autres corps de même catégorie, soit une revalorisation du montant maximal de référence fixé par arrêté et l'application du coefficient 5 à ce même montant dès 2005.

Ces revendications s'inscrivent dans un champ de préoccupations plus large concernant la place des travailleurs sociaux dans notre Ministère, et se situent au cœur des vastes enjeux d'aujourd'hui, à savoir:

- l'avenir des services déconcentrés en voie de démantèlement dans le cadre de la décentralisation Raffarin et de la réforme de l'administration départementale de l'Etat !
- le projet « Dutreil » de réforme du statut de la fonction publique de l'Etat et le projet de création de «cadres statutaires» en lieu et place des corps actuels, à l'image de ce qui existe dans la fonction publique territoriale.
- Le sens du travail social, et la place de l'usager dans une administration sociale « pilotant » de plus en plus de dispositifs dans une logique gestionnaire dominante, au détriment de la qualité du suivi et de l'accompagnement des publics.
- l'incapacité grandissante de l'Etat à assurer une garantie de service homogène, de qualité sur l'ensemble du territoire national, par le mouvement continu de délestage des missions d'intervention directe, avec délégation à d'autres opérateurs (collectivités, établissements publics, agences...), sans association de pouvoirs et de moyens d'inspection, d'évaluation et de contrôle adaptés.



Pour nous faire entendre il s'agit de construire un rapport de force !

Les travailleurs sociaux CGT vous proposent de tenir une réunion syndicale, en périphérie des journées professionnelles de la Conférence, le 26 mai 2005, à 12h30 pour vous proposer et déterminer ensemble les moyens d'action susceptibles de représenter un moyen de pression efficace.